

*Répertoire national des certifications professionnelles*

## TP - Mécanicien de maintenance automobile

**Active**

N° de fiche

**RNCP38101****Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3****Code(s) NSF :**

- 252r : Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

**Formacode(s) :**

- 23637 : Mécanique automobile

**Date d'échéance de l'enregistrement : 18-10-2028****CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION	11000007200014		-

**RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION****Objectifs et contexte de la certification :**

Le mécanicien de maintenance automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur.

**Activités visées :**

Il effectue le remplacement des éléments et des organes mécaniques de liaison au sol, de la transmission et du groupe motopropulseur.

Il intervient également sur le véhicule pour le remplacement des éléments mécaniques des systèmes de visibilité et de signalisation ou pour poser des accessoires directement connectables.



Il opère sur tout type de véhicule de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3.5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations essentiellement thermiques, mais aussi, hybrides ou électriques.

Le professionnel intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique auprès de qui il rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies, allongées ou pouvant même conduire à se contorsionner pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de charges lourdes est parfois nécessaire.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

### **Compétences attestées :**

1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.

Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles.  
Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.  
Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.

2. Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables.

Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles.  
Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles.  
Remplacer les organes de transmission des véhicules automobiles.  
Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables des véhicules automobiles.

3. Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.  
Remplacer le moteur thermique et les équipements périphériques des véhicules automobiles.  
Remplacer la distribution du moteur thermique des véhicules automobiles

### Modalités d'évaluation :

**Mise en situation professionnelle** : 06 h 00 min

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :

À partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :

1h00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile.

1h00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage.

0h30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.

1h30 un contrôle de la géométrie des trains roulants d'un véhicule, puis remplacement d'un organe de transmission (type soufflet, noix de cardan, ...) et réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé.

1h00 un remplacement de périphérique moteur (type bougie, injecteur, ...) et remplacement d'un composant de la distribution (type courroie, galet, ...) sur un moteur thermique essence ou diesel.

1h00 le remplacement d'un élément du système de signalisation, de visibilité et la pose d'un accessoire, directement connectables.

Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.

**Entretien final** : 00 h 20 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 20 min

## BLOCS DE COMPÉTENCES

**RNCP38101BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles**

Liste de compétences

Modalités d'évaluation

<p>Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles. Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles. Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle</b> : 02 h 30 min</p> <p>La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :</p> <p>A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :</p> <p>1 h 00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile.</p> <p>1 h 00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage des véhicules automobiles.</p> <p>0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.</p> <p>Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.</p> <p>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 30 min</p>
--	--

### RNCP38101BC02 - Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles. Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles. Remplacer les organes de transmission des véhicules automobiles. Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables des véhicules automobiles.</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle</b> : 02 h 15 min</p> <p>La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :</p> <p>A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :</p> <p>0 h 45 un contrôle de la géométrie des trains roulants d'un véhicule</p> <p>1 h 30 un remplacement ou une réparation d'un organe de transmission (type arbre de transmission, transmission sur traction, élément de boîte de vitesses sur établi, ...), puis réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé.</p> <p>Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations</p>

sur la fiche de travaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 15 min

## RNCP38101BC03 - Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.</p> <p>Remplacer le moteur thermique et les équipements périphériques des véhicules automobiles.</p> <p>Remplacer la distribution du moteur thermique des véhicules automobiles.</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle : 02 h 00 min</b></p> <p>La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :</p> <p>A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :</p> <p>0 h 30 Connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.</p> <p>1 h 30 un remplacement de périphérique moteur (type bougie, injecteur, ...) et remplacement d'un composant de la distribution (type courroie, galet, ...) sur un moteur thermique essence ou diesel. Pour clôturer chaque opération, le candidat annoté ses observations sur la fiche de travaux</p> <p>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min</p>

### Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

## SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

### Secteurs d'activités :

- Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.
- Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.
- Commerce de détail d'équipements automobiles.
- Administrations publiques et collectivités territoriale.

### Type d'emplois accessibles :

- Opérateur de service rapide
- Mécanicien de maintenance automobile
- Après une expérience significative
- Opérateur spécialiste de service rapide
- Mécanicien automobile

### Code(s) ROME :

- I1604 - Mécanique automobile et entretien de véhicules

### Références juridiques des réglementations d'activité :

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Code de l'éducation (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=&categorieLien=cid>), notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 338-1 et suivants ; Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ; Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

## VOIES D'ACCÈS

### Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

### Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

**Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :**

Non

**Validité des composantes acquises :**

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial

compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

**Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :**

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38101BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	RNCP35935 - Mécanicien de maintenance automobile	RNCP35935BC01 - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
RNCP38101BC02 - Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables	RNCP35935 - Mécanicien de maintenance automobile	RNCP35935BC02 - Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables



RNCP38101BC03 - Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles	RNCP35935 - Mécanicien de maintenance automobile	RNCP35935BC03 - Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles
--	--	--

## BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30/12/2015	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30/09/2023	Arrêté du 28 septembre 2023 relatif au titre professionnel de mécanicien de maintenance automobile

Date de publication de la fiche	17-10-2023
Date de début des parcours certifiants	18-10-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	18-10-2028

Date de dernière délivrance possible de la certification

18-10-2029

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

### Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	d
2021	374	7	72	66	a



### Lien internet vers le descriptif de la certification :

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/24>)

### Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<a href="#">RNCP35935 (/recherche/rncp/35935)</a>	TP - Mécanicien de maintenance automobile

### Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/24706/4852>)